

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 26 septembre 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Daniel Sauriol, directeur général
M. Stéphane Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
M. Sébastien Marcil, coordonnateur, médias sociaux et relations de presse, direction des communications et des relations avec les citoyens
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : M. Yan Maisonneuve

Absents : M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison
Mme Anne Roy, directrice des communications et des relations avec les citoyens

CE-2018-1102-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-1103-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2018-1104-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 SEPTEMBRE 2018

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 19 septembre 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2018-1105-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 29 août 2018 ;
 - b) de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité du 28 août 2018 ;
 - c) de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité du 18 septembre 2018 ;
-

CE-2018-1106-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 10 SEPTEMBRE 2018

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 10 septembre 2018, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CCIR-2018-09-10/03	Installation de panneaux avertissant les automobilistes de la présence d'un passage piétonnier aux intersections des rues Beauchemin/Marguerite, Diane/Marguerite et Hector-Charland/Marguerite ;
CCIR-2018-09-10/04	Installation de panneaux "camions interdits excepté livraison locale" à l'angle du boulevard des Seigneurs et de la rue John-F.Kennedy, du côté sud ;
CCIR-2018-09-10/09	Installation d'un panneau de nom de rue pour identifier la ruelle des Anges, dans le Vieux-Terrebonne ;
CCIR-2018-09-10/10	Aménagement d'une case de stationnement destinée aux personnes handicapées dans le stationnement du parc Saint-Sacrement, sur la rue Gédéon-M.-Prévost ;
CCIR-2018-09-10/13	Marquage au sol de la traverse piétonnière sur la rue Pierre-Rivière ;
CCIR-2018-09-10/15	Aménagement d'une traverse piétonnière à l'intersection des rues Sainte-Marie et Saint-Louis afin de renforcer la sécurité des piétons qui se dirigent vers le Vieux-Terrebonne ;
CCIR-2018-09-10/18	Avancement de la ligne d'arrêt en direction nord sur la rue Yves-Blais, à l'intersection du boulevard Lucille-Teasdale ;
CCIR-2018-09-10/19	Installation d'un panneau indiquant "40 km/h" du côté nord de la rue Durocher, en direction ouest, entre l'école et le boulevard des Seigneurs ;
CCIR-2018-09-10/21	Installation de panneaux "arrêt" dans les deux (2) directions sur la rue George-V, à l'intersection de la rue Lucette ;
CCIR-2018-09-10/22	Installation d'un pré-signal pour avertir les automobilistes de la présence d'une traverse piétonnière au carrefour giratoire situé à l'angle des rues d'Angora et de la Portneuf ;

**CE-2018-1107-DEC POLITIQUE D'ACQUISITION DE VÉHICULES
ÉCOÉNERGÉTIQUES / COMMISSION DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MOBILITÉ**

ATTENDU les rapports déposés par la firme FPInnovations et par l'Institut du véhicule innovant, concernant une « Politique d'acquisition de véhicules écoénergétiques et l'électrification des espaces publics »;

ATTENDU QUE ces deux rapports donnent des outils pour permettre une saine gestion de la flotte de véhicules de la Ville;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder à une formation en écoconduite pour les employés de la Ville;

ATTENDU QU'il est également opportun de planifier une stratégie d'implantation d'un réseau de bornes de recharge sur le territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité en date du 20 septembre 2018, que le comité exécutif prenne acte du dépôt des rapports déposés par FPInnovations et par l'Institut du véhicule innovant concernant une « Politique d'acquisition de véhicules écoénergétiques et l'électrification des espaces publics ».

Que la Direction de l'environnement et la Direction de l'entretien du territoire soient mandatées pour mettre en place la formation en écoconduite pour les employés de la Ville et instaurer l'outil d'aide à la prise de décision pour le suivi de la flotte automobile.

Que la Direction de l'environnement soit mandatée à déposer un plan d'action pour le déploiement des bornes de recharges sur le territoire conformément aux recommandations du rapport, tout en respectant la capacité budgétaire de la Ville.

À cet effet, que cette direction soit mandatée afin de planifier l'implantation de bornes de recharges rapides avec les représentants d'Hydro-Québec qui ont dorénavant cette responsabilité.

**CE-2018-1108-DEC MISE EN PLACE / PROGRAMME DE SUBVENTION
/ LAMES DÉCHIQUETEUSES / REMBOURSEMENT
DE 20\$ / CDDEM-2018-09-18/01**

ATTENDU QUE la Ville planifie quatre collectes de résidus verts pour l'automne et que les sacs de plastique orange ou transparents sont interdits dans le but de produire un compost de qualité;

ATTENDU QUE plusieurs moyens alternatifs pour disposer des résidus verts sont offerts aux citoyens tels que l'utilisation du bac brun, les sacs de papier, un contenant avec la mention « V » et l'accès gratuit à la plateforme de compostage du Complexe Enviro Connexion;

ATTENDU QUE le feuillicyclage est la méthode préconisée du point de vue environnemental. Cette méthode consiste à laisser les feuilles sécher sur place et à les tondre au lieu de les ramasser. Les petits morceaux de feuilles se décomposent en quelques jours, offrant ainsi un engrais naturel pour enrichir le gazon durant l'hiver;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour optimiser le déchiquetage des feuilles au sol, d'installer une lame déchiqueteuse sur la tondeuse;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de mettre en place un programme de subvention pour l'achat de lames déchiqueteuses;

ATTENDU qu'un montant de 20\$ pourrait être remboursé sur présentation de preuve d'achat d'une lame déchiqueteuse par adresse;

ATTENDU qu'une estimation de 150 demandes représenterait un budget de 3 000\$;

ATTENDU QUE des fonds inutilisés des autres programmes environnementaux pourront servir à financer ce programme;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité en date du 20 septembre 2018, que le comité exécutif autorise la mise en place d'un programme de subvention pour les lames déchiqueteuses et autorise le remboursement de 20 \$ sur présentation de preuve d'achat d'une lame déchiqueteuse par adresse et mandate la Direction de l'environnement à gérer ce programme.

**CE-2018-1109-DEC CONTESTATION / INDEMNITÉ ADDITIONNELLE /
36,653 M\$ / PROCÈS EXPROPRIATION /
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à l'expropriation de parcelles de terrain afin de constituer des corridors de biodiversité dans le projet Urbanova, le tout suivant les dispositions du règlement numéro 641 et suivants ;

ATTENDU QUE le 19 septembre dernier la Ville était informée du dépôt, de la part de certains expropriés, d'une demande pour un montant d'indemnité additionnelle de 36 653 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de contester cette demande ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 26 septembre 2018, que le comité exécutif mandate la firme Deveau avocats pour contester la demande d'indemnité additionnelle dans les dossiers mentionnés au rapport du Groupe Altus daté du 18 septembre 2018 et déposée au Tribunal administratif du Québec.

**CE-2018-1110-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 667 983,10\$ préparée le 21 septembre 2018 ;

**CE-2018-1111-DEC ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES /
DIRECTION DU GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX /
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition de véhicules électriques pour la Direction de l'administration et finances et pour la Direction du génie et projets spéciaux (SA18-9044);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 juin 2018;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 juillet 2018 à 11 h 15 (lot 2) et 15 h 23 (lot 1), à savoir :

Nom du soumissionnaire	Montant (t.t.c) Lot 1 <i>(Direction du génie et projets spéciaux)</i>	Montant (t.t.c.) Lot 2 <i>(Direction de l'administration et finances)</i>
Kia Cap Santé	44 426,34 \$	--
Capitale Nissan – Sovéa autos Itée	--	42 471,71 \$ <i>(corrigée)</i>

ATTENDU QUE l'achat des deux véhicules est sujet à une subvention pouvant aller jusqu'à 8 000 \$ applicable sur le prix par les concessionnaires;

ATTENDU QUE les soumissions de la société Kia Cap Santé pour le lot 1 et de la société Capitale Nissan – Sovéa autos Itée pour le lot 2, se sont avérées conformes selon le rapport daté du 26 juillet 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU la vérification juridique du 17 juillet 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances et de la Direction du génie et projets spéciaux en date du 24 septembre 2018, que le comité exécutif accepte la soumission de la société **KIA CAP SANTÉ**, datée du 17 juillet 2018, pour l'acquisition d'un véhicule électrique (Soul) (lot 1) pour la Direction du génie et projets spéciaux, le tout pour un montant de 38 640\$ (taxes en sus) ainsi que la soumission de la société **CAPITALE NISSAN – SOVÉA AUTOS LTÉE**, datée du 17 juillet 2018, pour l'acquisition d'un véhicule électrique (Leaf) (lot 2) pour la Direction de l'administration et finances, le tout pour un montant de 36 939,95\$ (taxes en sus).

Que lesdits montants soient pris à même le fonds de roulement, lequel sera remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits no 2018-0366 et no 2018-0367 émis par l'assistante-trésorière sont joints à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

**CE-2018-1112-REC CRÉATION D'UN POSTE SYNDIQUÉ COL BLANC
CLASSE 9 / POSTE RÉGULIER À TEMPS
COMPLET / DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 60-02-2017 adoptée le 13 février 2017 autorisant la création de la Direction de l'environnement;

ATTENDU QUE cette Direction a, entre autres, pour mission de planifier le développement de la gestion des matières résiduelles et plus particulièrement, l'implantation et tous les suivis liés à la collecte des matières organiques ;

ATTENDU QUE, pour être en mesure de remplir efficacement cette mission, une entente particulière a été signée avec le syndicat des cols blancs à l'automne 2017 pour autoriser un mandat temporaire de technicien en gestion des matières résiduelles d'une durée plus longue que celle prévue à la convention collective ;

ATTENDU QUE cette entente se termine le 20 novembre 2018 et que la Direction a fait le constat qu'il est devenu primordial de procéder à la création d'un poste de technicien en gestion des matières résiduelles, et ce, afin de continuer à répondre au nombre de requêtes sans cesse croissantes combinées aux nombreux besoins en matière de sensibilisation ;

ATTENDU QUE ce poste relèvera de la coordonnatrice, qualité des milieux de vie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'environnement en date du 21 septembre 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal la modification de la structure de la Direction de l'environnement dont l'organigramme est joint à la présente recommandation.

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal la création d'un (1) poste de technicien en gestion des matières résiduelles (classe 9) à la Direction de l'environnement.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la modification de la structure soit effective en date de l'adoption de la résolution.

CE-2018-1113-DEC ÉVALUATIONS DES CLASSIFICATIONS DES FONCTIONS CADRES / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions-cadres, en relation avec la résolution CE-2018-1043-REC, portant sur les modifications apportées à la structure organisationnelle de la Direction de l'entretien du territoire, a procédé aux évaluations des classifications des fonctions mentionnées ci-dessous ;

ATTENDU les travaux du comité composé de MM. Daniel Sauriol, Benoit Legault et Luc Lepage, représentant de l'Association des cadres de la Ville de Terrebonne, ont conduit aux résultats suivants :

NOUVEAU		ANCIEN	
Titre	Classe	Titre	Classe
Directeur adjoint, administration et contrôle budgétaire, immeubles et équipements, service technique et gestion contractuelle et aménagement paysager	9	Directeur adjoint, opérations support technique et immeubles, parcs et espaces verts et aménagement paysager	8
Directeur adjoint, voirie, hygiène du milieu, parcs et espaces verts et atelier mécanique	9	Directeur adjoint, opérations voirie, environnement et hygiène du milieu et atelier mécanique	9
Chef de service, voirie et hygiène du milieu	7	Chef de service, voirie	6
Coordonnateur en assainissement	5	Coordonnateur assainissement, service environnement et hygiène du milieu	4

Contremaître assainissement	3	Contremaître environnement et hygiène du milieu	3
Surintendant, hygiène du milieu	4	Surintendant, environnement et hygiène du milieu	4
Surintendant, voirie	4	Surintendant, voirie	4
Chef de service, administration et contrôle budgétaire	6	Chef de service, administration et contrôle budgétaire	6
Responsable administratif	2	Responsable administratif	2
Chef de service, immeubles et équipements	6	Chef de service, support technique et immeubles	6
Chef de service, service technique et gestion contractuelle	7		
Coordonnateur, service technique et gestion contractuelle	5	Coordonnateur technique, support technique et immeubles	4
Chargé de projet, service technique et gestion contractuelle	3	Chargé de projet, hygiène du milieu Chargé de projet, voirie	2

ATTENDU QUE le salaire de Monsieur Yannick Venne, en raison de la nouvelle classification au poste de Directeur adjoint, administration et contrôle budgétaire, immeubles et équipements, service technique et gestion contractuelle et aménagement paysager, sera positionné au 8^e échelon de la classe 9;

ATTENDU QUE le salaire de Monsieur Alain Verner, en raison de la nouvelle classification au poste de Chef de service, voirie et hygiène du milieu, sera positionné au 7^e échelon de la classe 7;

ATTENDU QUE le salaire de Monsieur Louis-Jean Caron, en raison de la nouvelle classification au poste de Coordonnateur en assainissement, sera positionné au 8^e échelon de la classe 5;

ATTENDU QUE le salaire de Monsieur Marc Lupien, en raison de la nouvelle classification au poste de Coordonnateur, service technique et gestion contractuelle, sera positionné au 8^e échelon de la classe 5;

ATTENDU QUE le salaire de Monsieur Martin Michaud, en raison de la nouvelle classification au poste de Chargé de projet, service technique et gestion contractuelle, sera positionné au 4^e échelon de la classe 3;

ATTENDU QUE le salaire de Monsieur Benjamin Raffier, en raison de la nouvelle classification au poste de Chargé de projet, service technique et gestion contractuelle, sera positionné au 7^e échelon de la classe 3;

ATTENDU QUE le salaire de Madame Iliana Hristova, en raison de la nouvelle classification au poste de Chargé de projet, service technique et gestion contractuelle, sera positionné au 6^e échelon de la classe 3;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines en date du 21 septembre 2018, que le comité exécutif adopte les recommandations salariales selon ce qui est ci-haut mentionné.

Que le comité exécutif adopte les classifications recommandées par le comité d'évaluation des fonctions-cadres dont le détail apparaît à l'annexe A de la présente recommandation.

CE-2018-1114-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX
TÉLÉCOMMUNICATIONS AUXILIAIRE / POSTE
RÉGULIER À TEMPS COMPLET / DIRECTION DE
LA POLICE

ATTENDU QU'en relation avec la résolution CE-2018-999-DEC (nomination de Mme Valérie Lemire au poste de préposée aux télécommunications à la Direction de la Police), un affichage interne de ce poste a été fait et cinq (5) candidatures ont été reçues ;

ATTENDU QUE Mme Valérie Perreault répond au profil recherché et occupe présentement un poste temporaire de préposée aux télécommunications à la Direction de la Police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines en date du 21 septembre 2018, que le comité exécutif entérine la nomination de Madame Perreault au poste de préposée aux télécommunications selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs, et ce, à compter du 27 septembre 2018.

CE-2018-1115-DEC NOMINATION / COMMIS-MAGASINIER / SERVICE,
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU QU'en relation avec la résolution CE-2017-1253-DEC (nomination M. de Sylvain Caron au poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire), un affichage à l'interne et à l'externe du poste mentionné en titre a été fait ;

ATTENDU QUE trois (3) candidatures ont été reçues de l'interne et deux cent quatorze (214) ont été reçues de l'externe ;

ATTENDU QUE le comité de sélection, formé de M. Sébastien Beaudry, coordonnateur achats et inventaires, et de Mme Mariline Taillon, conseillère en ressources humaines, a invité quatre (4) personnes de l'externe en première entrevue ;

ATTENDU QUE le comité de sélection, formé de M. Jacques Bonin, chef de service administration et contrôle budgétaire, de M. Sébastien Beaudry, coordonnateur achats et inventaires, et de Mme Mariline Taillon, conseillère en ressources humaines, a invité deux (2) personnes de l'externe en seconde entrevue, l'embauche de M. Éric Landis qui répond aux exigences requises par le poste est recommandée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines en date du 24 septembre 2018, que le comité exécutif adopte la nomination de M. Éric Landis à titre de commis-magasinier au service de l'administration et contrôle budgétaire de la Direction de l'entretien du territoire à compter du 15 octobre 2018, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2018-1116-DEC PROLONGATION DE CONTRAT / CONSEILLER,
RÉMUNÉRATION / DIRECTION DE L'ENTRETIEN
DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat individuel de travail de M. Pierre-Guillaume Laberge à titre de conseiller, rémunération jusqu'au 21 octobre 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines en date du 24 septembre 2018, que le comité exécutif prolonge le contrat de travail de M. Pierre-Guillaume Laberge à titre de conseiller, rémunération pour une période de trois (3) semaines, soit jusqu'au dimanche 21 octobre 2018. Les autres conditions de travail demeurent inchangées.

**CE-2018-1117-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONSEILLER EN
IMPLANTATION, APPLICATIONS FINANCIÈRES /
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU QUE la Direction de l'administration et des finances doit procéder au remplacement du logiciel financier de la Ville comprenant, notamment, le module de comptabilité générale, le module de préparation budgétaire, le module d'achat, engagement et comptes à payer ;

ATTENDU QUE ce processus a débuté par l'embauche contractuelle d'un chargé de projets, applications financières au mois de mars 2018 ;

ATTENDU QUE le logiciel financier a été sélectionné et qu'il est nécessaire de débiter les diverses étapes menant à l'implantation du logiciel ;

ATTENDU l'embauche contractuelle de deux conseillers en implantation est un impératif, soit une personne pour le volet applications financière et une autre pour le volet approvisionnement ;

ATTENDU QUE pour le volet applications financières, deux (2) personnes ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et des finances et trésorière, de M. Joël Ries, chargé de projets, applications financières et de Mme Caroline Durand, chef de service dotation et développement organisationnel ;

ATTENDU QUE le comité, aux termes du processus de sélection, recommande l'embauche contractuelle, pour une durée de deux (2) ans, de M. Pierre-Guillaume Laberge. Ce poste relèvera du chargé de projets, applications financières ;

ATTENDU QUE le recrutement pour ce poste n'étant pas terminé, une recommandation éventuelle suivra pour le conseiller en implantation ; volet approvisionnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances et de la Direction des ressources humaines en date du 21 septembre 2018, que le comité exécutif procède à l'embauche contractuelle de M. Pierre-Guillaume Laberge à titre de conseiller en implantation, applications financières à la Direction de l'administration et des finances pour une durée de deux (2) ans à compter du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 23 octobre 2020, le tout selon les conditions de travail mentionnées au contrat en annexe.

Que le salaire et les avantages sociaux soient pris à même les fonds du règlement d'emprunt à venir relativement au changement de logiciel financier et que cette embauche soit octroyée selon les dispositions de l'article 544.1

de la *Loi sur les cités et villes*, nonobstant la directive DIR.5000.3, article 3.2 sur les règles d'utilisation du renflouement du fonds général pour certaines dépenses dans des règlements d'emprunt.

Que la modification de la structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

CE-2018-1118-DEC NOMINATION AGENT AUXILIAIRE / DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU que la Direction de la police, suite au départ à la retraite de monsieur Marc St-Onge au poste d'agent au Bureau du renseignement criminel, doit procéder à la nomination d'un policier temporaire au poste de policier régulier auxiliaire en conformité avec les dispositions de la convention collective, ce qui permet de maintenir les effectifs réguliers à 170 policiers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police en date du 28 juin 2018, que le comité exécutif entérine la nomination de monsieur Pier-Luc Nadeau, matricule 429, au poste de policier régulier (auxiliaire), le tout en date du 1^{er} novembre 2018, selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

CE-2018-1119-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / ACHAT DE MUNITIONS

ATTENDU QUE la Direction de la police doit procéder à l'acquisition de munitions de pratique (frangible et régulière) pour les armes à feu utilisées au sein du service, soit des pistolets de calibre 9 mm. ;

ATTENDU QUE le choix des différents types de munitions respecte les normes de l'École Nationale de Police du Québec et du fabricant des armes à feu utilisées ;

ATTENDU QUE trois compagnies sont en mesure de fournir les munitions requises;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police en date du 17 septembre 2018, que le comité exécutif autorise l'appel d'offres sur invitation des trois compagnies en mesure de fournir les munitions requises.

CE-2018-1120-DEC OBTENTION D'UNE CARTE DE CRÉDIT / DIVISION DES SERVICES AUXILIAIRES / ABOLITION DE LA PETITE CAISSE

ATTENDU QUE la Direction de la police désire se munir d'une carte de crédit Visa à la division des Services auxiliaires et abolir la petite caisse associée à cette même division ;

ATTENDU QUE la petite caisse sert à effectuer des achats urgents de matériel ou ravitaillement lors d'opérations ;

ATTENDU QUE l'utilisation d'une carte de crédit amène un meilleur contrôle des dépenses, simplifie les achats et évite d'avoir à renflouer ponctuellement la petite caisse en cours d'année ;

ATTENDU QUE la limite requise pour la carte de crédit est de 500 \$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police en date du 11 septembre 2018, que le comité exécutif autorise l'acquisition d'une carte de crédit Visa avec une limite de crédit de 500 \$ pour le service de police.

CE-2018-1121-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE SÉCURISATION POUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal de la résolution numéro 267-06-2018, en date du 4 juin 2018, laquelle adoptait le règlement d'emprunt numéro 711, décrétant les travaux suivants :

- l'ajout d'un système de ventilation dans le magasin municipal situé au 1051 rue Nationale;
- l'ajout d'équipements de sécurité adaptés pour le travail en hauteur sur les toitures d'immeubles du parc immobilier municipal;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier la pondération de la grille d'évaluation des soumissions qui nécessite moins une compréhension du mandat, qui est fort simple, mais requiert une plus grande expérience de la firme et du chargé de projet dans ce type de dossier pour la recherche de solution ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la réalisation de la surveillance des travaux en lien avec l'ajout d'équipements de sécurité adaptés pour le travail en hauteur sur les toitures d'immeubles du parc immobilier municipal;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire en date du 21 septembre 2018, que le comité exécutif autorise l'appel d'offres public pour « les services professionnels d'ingénieur visant la préparation des plans et devis et la réalisation de la surveillance des travaux en lien avec l'ajout d'équipements de sécurité adaptés pour le travail en hauteur sur les toitures d'immeubles du parc immobilier municipal », à même le règlement 711.

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de cet appel d'offres selon les critères et pointages suivants :

1. Compréhension du mandat professionnel	20
2. Méthode et calendrier de réalisation	20
3. Qualification et expérience du soumissionnaire	20
4. Qualification et expérience du chargé de projet	25
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	15

CE-2018-1122-DEC SOUMISSION / DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE, DES STATIONS DE POMPAGE ET DES SITES DE RÉCUPÉRATION (ZONE 1)

ATTENDU QUE le comité exécutif a adopté la résolution CE-2018-789-DEC autorisant la Direction de l'entretien du territoire ainsi que le service des approvisionnements à procéder à un appel d'offres public pour le « déneigement des bornes d'incendie, des stations de pompage et des sites de récupération (zone 1) » (SA18-9056);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 1^{er} août 2018 et dans le journal La Revue le 25 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 août 2018 à 11 h 08, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Montant (t.t.c.)
Gestion S. Locat	35 780,22\$ <i>ERREUR DE CALCUL</i> 36 343,60\$
Transport R. Beaudet	47 826,73 \$
Transport Y. Lapointe	54 112,98 \$
Déneigement Desjardins Lincourt inc.	60 522,84 \$
Construction vert dure inc.	174 624,03 \$

ATTENDU QUE nous avons relevé une erreur de calcul dans l'une des soumissions et que la correction n'a aucune incidence sur l'ordre des soumissionnaires ;

ATTENDU le rapport daté du 5 septembre 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 20 septembre 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire en date du 20 septembre 2017, que le comité exécutif octroie, au plus bas soumissionnaire conforme soit, la société **GESTION S. LOCAT**, pour un montant total de 31 610 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement ajustées selon IPC pour « déneigement des bornes d'incendie, des stations de pompage et des sites de récupération (zone 1) ». À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits 2018-0360 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2018-1123-DEC 2^e RENOUELEMENT / CONTRAT / INSTALLATION, ENLÈVEMENT ET ENTREPOSAGE / DÉCORS HIVERNAUX / CONTRAT UN (1) AN – QUATRE (4) OPTIONS DE RENOUELEMENT / SA16-9058

ATTENDU la résolution CE-2016-1066-DEC du 25 août 2016 concernant l'octroi du contrat pour une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement à la société *ISM Art et Design* pour les travaux d'installation, d'enlèvement et d'entreposage des décors hivernaux ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9058 pour les travaux d'installation, d'enlèvement et d'entreposage des décors hivernaux a été renouvelée pour une première année (résolution CE-2017-1013-DEC), arrive à échéance le 24 août 2018, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE le contrat sera renouvelé une deuxième fois pour un montant de 49 935,88 \$ taxes incluses, soit la valeur dudit contrat en 2017 (49 237,70 \$ taxes incluses) plus l'IPC (1.418%) pour la région de Montréal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire en date du 20 septembre 2018, que le comité exécutif autorise la dépense en lien avec la deuxième année de renouvellement du contrat à la société **ISM ART ET DESIGN** pour les travaux d'installation, d'enlèvement et d'entreposage des décors hivernaux, pour un montant de 43 431,95 \$ plus les taxes applicables, et ce, tel que stipulé à l'article 11 du cahier des charges spécifiques. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits 2018-0361 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-1124-DEC ENTRAVE À LA CIRCULATION / FERMETURE
TEMPORAIRE / TRANS-TERREBONNE OUEST /
ENTRE LES CHEMINS COMTOIS ET MARTIN / DU
1^{er} AU 16 OCTOBRE 2018**

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait, le 10 septembre 2018, la résolution numéro 444-09-2018 mandatant la société 9299-6404 Québec Inc. (Pavage Laurentien) pour réaliser les travaux de stabilisation de la Trans-Terrebonne Ouest à proximité du chemin Comtois pour un montant de 127 954,97\$ (t.t.c.) (SA18-9051);

ATTENDU QUE l'entrepreneur, selon l'échéancier reçu, prévoit effectuer ces travaux entre le 1^{er} et le 16 octobre 2018;

ATTENDU QUE la fermeture de la Trans-Terrebonne Ouest, entre les chemins Comtois et Martin, est requise pour la réalisation sécuritaire des travaux et qu'aucun chemin de détour n'est réalisable à proximité de ce tronçon de la Trans-Terrebonne Ouest;

ATTENDU QU'UN plan de communication est prévu incluant un avis d'entrave et communiqués;

ATTENDU QUE des panneaux d'information (format 4 pieds x 8 pieds) seront installés par l'entrepreneur aux deux extrémités du tronçon impacté par la fermeture de sorte à informer les usagers de la piste cyclable des travaux prévus;

ATTENDU QUE si les travaux ne sont pas terminés dans l'échéancier proposé dû à des imprévus ou en raison de conditions climatiques défavorables, l'entrepreneur poursuivra ses travaux jusqu'au parachèvement complet et les communications d'usage seront planifiées incluant la modification des panneaux d'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire en date du 21 septembre 2018, que le comité exécutif autorise la fermeture temporaire de la Trans-Terrebonne Ouest, entre les chemins Comtois et Martin, entre le 1^{er} et le 16 octobre 2018 afin d'effectuer les travaux de réfection de la Trans-Terrebonne Ouest aux abords du kilomètre 7,5.

CE-2018-1125-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE DES PIONNIERS

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels - plans, devis et la surveillance de chantier – cour d'école des Pionniers (SA18-9062);

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait, le 9 juillet 2018, la résolution numéro 338-07-2018 laquelle autorisait l'utilisation d'une grille d'évaluation modifiée pour l'appel d'offres pour ces services professionnels;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres SE@O et dans le journal La Revue le 8 août 2018;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 28 août 2018;

ATTENDU QUE le comité de sélection, formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article :

Nom du soumissionnaire	Pointage intérim	Montant (t.t.c.)	Pointage final
AECOM consultants inc.	76 %	172 733,84 \$	8,39

ATTENDU QUE l'estimation des honoraires professionnels préparée par Catherine Rioux, coordonnatrice au service de l'aménagement paysager est de 331 349,01 \$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la firme AECOM se retrouve seul soumissionnaire conforme et que l'écart entre le prix soumis et l'estimation du coût de ce contrat révèle un écart significatif, mais avantageux pour la Ville;

ATTENDU QUE la proposition nous démontre que le soumissionnaire a bien saisi la portée du mandat ;

ATTENDU la vérification juridique du 24 septembre 2018;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire en date du 21 septembre 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la soumission de la firme **AECOM CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels - plans, devis et la surveillance de chantier – cour d'école des Pionniers, et ce, pour un montant de 150 236 \$ plus les taxes applicables. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0364 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Le financement est prévu au règlement 619.

CE-2018-1126-DEC SOUMISSION / TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE SURFACE DE L'INTERSECTION DES BOULEVARDS MOODY ET DES SEIGNEURS

ATTENDU QUE le comité exécutif a adopté la résolution CE-2018-934-DEC autorisant la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour les « travaux d'asphaltage de surface de l'intersection des boulevards Moody et des Seigneurs » (SA18-9066);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue, le 22 août 2018;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 septembre 2018 à 11 h 01, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Montant
Les entrepreneurs Bucaro inc.	81 172,35 \$
Pavages Multipro inc.	111 152,08 \$
Legd inc.	118 136,81 \$
Eurovia Québec Construction inc.	121 545,82 \$
De Sousa / 404077 Canada inc.	225 644,19 \$

ATTENDU QUE l'analyse des coûts estimés et ceux du plus bas soumissionnaire révèle un écart significatif étant donné l'augmentation du prix du bitume dans les derniers mois par rapport au moment où a été produite l'estimation ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Les entrepreneurs Bucaro Inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 septembre 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE le nom de la société Les entrepreneurs Bucaro inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 26 septembre 2018 ;

ATTENDU la vérification juridique du 26 septembre 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire en date du 26 septembre 2018, que le comité exécutif recommande l'octroi de la soumission à la société **LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.**, pour un montant de 70 600,00 \$ plus les taxes applicables pour les « travaux d'asphaltage de surface de l'intersection des boulevards Moody et des Seigneurs ». À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits 2018-0374 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Nous recommandons également que soit autorisé un virement de crédits budgétaires no 2018-0373 au montant de 74 121 \$ du poste budgétaire 1-02-130-00-999 vers le poste budgétaire 1-02-320-00-521 afin d'approprier le financement prévu à la « réserve pour imprévus ».

CE-2018-1127-DEC ENTENTE / TYPE DE CROISEMENT D'UN PIPELINE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION / TROTTOIRS, PISTE CYCLABLE, FEUX DE CIRCULATION ET D'ÉCLAIRAGE / CHEMIN GASCON / ENTRE AUTOROUTE 25 ET 640 / R. 668-1 / ND : G-2016-009-01

ATTENDU les travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, de feux de circulation et d'éclairage sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640;

ATTENDU QUE les travaux croisent une conduite de la compagnie Enbridge Pipelines Inc.;

ATTENDU QUE la compagnie Enbridge Pipelines Inc., en date du 26 avril 2018, a fait parvenir un projet d'accord type de croisement pour permettre les travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, de feux de

circulation et d'éclairage sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640;

ATTENDU la vérification juridique en date du 31 mai 2018, laquelle n'a signalé aucune problématique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux en date du 23 septembre 2018, que le comité exécutif autorise le directeur ou le directeur-adjoint, de la Direction du génie et projets spéciaux, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'accord type de croisement remis par la compagnie Enbridge Pipelines Inc.

CE-2018-1128-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ÉTUDE DE CIRCULATION / BOULEVARD MOODY, CHEMIN GASCON, BOULEVARD LAURIER (337) / SYNCHRONISATION DES FEUX / R. 668-1 / SA18-3019 / ND : CS-2018-008-00

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a eu l'autorisation de procéder à un nouvel appel d'offres public (CE-2018-431-DEC) pour les travaux de construction de trottoirs et d'une piste cyclable sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640 ;

ATTENDU QU'il y a une importante congestion routière sur l'axe de la route 337 ;

ATTENDU QU'il faudra, avec la venue du nouveau trottoir, analyser l'insertion d'une phase piétonne pour chaque feu de circulation, ce qui est présentement inexistant ;

ATTENDU QUE tous les feux de circulation sur la route 337 sont sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et que, suite à des vérifications terrain, tous les feux de circulation sont désuets et doivent être mis à jour ;

ATTENDU QUE dû aux travaux du nouveau trottoir, il faut revoir la synchronisation des feux de circulation dans tout leur ensemble, ce qui comprend, les feux sur le boulevard Moody (appartenant à la Ville), sur le chemin Gascon et sur le boulevard Laurier (18 feux MTMDET et 3 feux Ville) ;

ATTENDU QUE l'installation de 2 nouveaux feux de circulation aura un impact important sur la fluidité avec une nouvelle synchronisation ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'analyser la fermeture de rue, sur la route 337, afin de sécuriser et d'augmenter la fluidité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de valider la géométrie actuelle, comme celle de l'intersection voie de service 640 et du chemin Gascon qui cause des problèmes de circulation (CE-2017-1084-DEC) ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), lors d'une rencontre précédente statutaire avec la Ville, a mentionné ne posséder aucun budget pour une telle étude de circulation ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres pour une étude de circulation visant à refaire une synchronisation complète pour les heures de pointe du matin et du soir et en tenant compte de tous les nouveaux travaux et ajouts ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux en date du 23 septembre 2018, que le comité exécutif autorise l'appel d'offres public pour la réalisation d'une étude de circulation sur le boulevard Moody (portion appartenant à la Ville), sur le chemin Gascon et le boulevard Laurier (18 feux MTMDET et 3 feux VILLE).

Que les fonds soient pris à même le règlement d'emprunt 668-1.

**CE-2018-1129-DEC SERVITUDE / BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC
/ LOT 5 885 866 / CHEMIN SAINTE-CLAIRE / SE-
129**

ATTENDU le projet de construction résidentielle pour les propriétés sises au 7891 et 7901, rue des Pins, connues comme étant les lots 5 885 868 et 5 885 867 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est propriétaire de la partie du lot 5 885 866 du cadastre du Québec qui est situé en bordure du chemin Sainte-Claire;

ATTENDU QU'il y a lieu de desservir le projet en électricité;

ATTENDU QU'une nouvelle ligne électrique doit être installée et une servitude aérienne de 1 mètre est nécessaire sur le lot appartenant à la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux en date du 19 septembre 2018, que le comité exécutif autorise une servitude aux fins d'utilités publiques en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur la partie du lot 5 885 866 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de la description technique préparé par Sylvain Lebel, arpenteur-géomètre, daté du 31 août et déposé sous le numéro 15 155 de ses minutes;

Que le président ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer l'acte de servitude préparé par Me Carole Proteau, notaire et modifié par la Direction du greffe et affaires juridiques, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet.

Que tous les frais afférents à la présente demande de servitude soient à la charge des cédants, excluant la Ville de Terrebonne.

**CE-2018-1130-DEC CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC EN
ARGENT / CONSTRUCTION BÂTIMENT
PRINCIPAL / 3485, RUE JEAN / FRANCIS DUPRAS
/ 2018-03801**

ATTENDU QUE dans le cadre d'une demande pour la construction d'un bâtiment principal sur un terrain situé au 3485, rue Jean, qui a été immatriculé comme lot distinct, 3 249 547 du cadastre du Québec, sans permis de lotissement, mais résultant de la rénovation cadastrale, le comité exécutif doit statuer sur le choix d'une contribution pour fins de parcs en superficie de terrain ou en argent, soit un montant de 4 221,93 \$;

ATTENDU la demande de permis de construction 2018-03801 qui vise à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, en date du 17 septembre 2018, que le comité exécutif autorise la contribution pour fins de parc, en argent, selon ce qui est exigé au règlement de zonage.

**CE-2018-1131-DEC JOURNÉES DE LA CULTURE / 29 ET 30
SEPTEMBRE 2018**

ATTENDU QUE la Direction du loisir et de la vie communautaire organise, comme par les années passées, des activités dans le cadre des journées de la culture, les 29 et 30 septembre 2018 à l'Île-des-Moulins et aux bibliothèques des secteurs Lachenaie et La Plaine (les activités prévues à l'Île-des-Moulins ainsi qu'aux bibliothèques auront lieu beau temps mauvais temps);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire en date du 21 septembre 2018, que le comité exécutif autorise la tenue des journées de la culture les 29 et 30 septembre 2018, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans l'Île-des-Moulins pour la tenue de cette activité.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'activité.

4) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par les organismes autorisés par la Direction, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants de ces organismes sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2018-1132-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 h 30.

Président

Secrétaire